



Vallabrègues, le 5 juin 2025

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

MERCREDI 11 JUIN 2025 A 19h00
SALLE DE LA CALADE 2

ORDRE DU JOUR :

<u>DELIBERATIONS</u>	
<u>N°2025/29 :</u>	Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 9 avril 2025
<u>N°2025/30 :</u>	Saur - Assainissement - Rapport annuel du délégataire 2024
<u>N°2025/31 :</u>	Saur - Eau potable - Rapport annuel du délégataire 2024
<u>N°2025/32 :</u>	CNR - Convention d'occupation temporaire du domaine public concédé au profit de la commune de Vallabrègues
<u>N°2025/33 :</u>	Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-ECOLE) année scolaire 2025-2026
<u>N°2025/34 :</u>	CCBTA - Rapport d'activités 2024
<u>N°2025/35 :</u>	CCBTA - Rapport d'activités de gestion des déchets 2024
<u>N°2025/36 :</u>	CCBTA - Attribution de la subvention 2024
<u>N°2025/37 :</u>	CCBTA - Attribution de la subvention 2025
<u>N°2025/38 :</u>	Cession d'usufruit temporaire des parcelles cadastrées section E n°290 & E n°289
<u>N°2025/39 :</u>	Cession de l'immeuble cadastré section AD n°35
<u>N°2025/40 :</u>	Personnel - Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique à temps non complet
<u>N°2025/41 :</u>	Personnel - Autorisations spéciales d'absence - Modification de la délibération n°2024/06
<u>N°2025/42 :</u>	Périscolaire - Modification du règlement intérieur portant sur les temps périscolaires
<u>N°2025/43 :</u>	Renouvellement de la convention d'occupation privative du domaine public consentie sur la parcelle cadastrée AC1/DP

<u>N°2025/44 :</u>	Attribution d'une subvention exceptionnelle à la fédération française de course camarguaise
<u>N°2025/45 :</u>	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « l'autre lieux »

<u>DECISIONS DU MAIRE</u>	
Décision n°2025-03	Intervention dépose et pose de l'alarme de la maison des services - Entreprise Corincendie domiciliée à Fourques pour un montant de 755,40 euros TTC
<u>QUESTIONS DIVERSES</u>	

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Jean-Marie GILLES